

l'union

CHAMPAGNE ARDENNE PICARDIE

 **L'Ardennais** Publié sur *L'Union* (<http://www.lunion.presse.fr>)[Accueil](#) > Mieux traiter les effluents phytosanitaires

Mieux traiter les effluents phytosanitaires

Par *Anonyme*

Créé le 11/05/2010 11:30

Environnement. Sensibilisation des viticulteurs.

Pour répondre aux besoins montants des viticulteurs champenois en matière de gestion de leurs effluents phytosanitaires, Ecovigne Champagne (Cohesis) a organisé à leur attention une journée technique à Villers-Marmery. A la suite du Grenelle, la protection de l'environnement est devenue une réalité. La Champagne n'échappe pas à la règle. La législation de 2006 trace précisément le cadre de la préservation des milieux et de l'eau. L'utilisateur est tenu de diluer les effluents à la parcelle et, de retour à l'exploitation, de collecter et de traiter les eaux issues des fonds de cuve, et du lavage extérieur des engins. « Notre objectif est de poursuivre la sensibilisation sur ce thème auprès des viticulteurs. La protection de l'environnement entraine déjà dans les pratiques, mais il s'agit maintenant d'un volet encadré par une loi », explique Jean-Yves Boileau, en charge de l'agronomie chez Ecovigne Champagne. « Les viticulteurs doivent intégrer la nécessité de réfléchir à la gestion de leurs effluents. En tant que prescripteur, nous avons un rôle à jouer en matière de pédagogie. D'où l'événement d'aujourd'hui. » Plusieurs possibilités de récupération puis de traitements des effluents sont possibles. Comme les protections individuelles comme les combinaisons ou les masques, les différentes configurations d'aires de lavage, mais également un appareil (le BF bulles) qui permet d'obtenir un effluent débarrassé de sa charge en phytosanitaire. Ecovigne Champagne est le représentant pour la Champagne de cet équipement, distribué par la société JAD. C'est un des systèmes agréés par le ministère de l'Environnement.

Pour répondre aux besoins montants des viticulteurs champenois en matière de gestion de leurs effluents phytosanitaires, Ecovigne Champagne (Cohesis) a organisé à leur attention une journée technique à Villers-Marmery. A la suite du Grenelle, la protection de l'environnement est devenue une réalité. La Champagne n'échappe pas à la règle. L'utilisateur est tenu de diluer les effluents à la parcelle et, de retour à l'exploitation, de collecter et de traiter les eaux issues des fonds de cuve, et du lavage extérieur des engins. « Notre objectif est de poursuivre la sensibilisation sur ce thème auprès des viticulteurs. La protection de l'environnement entraine déjà dans les pratiques, mais il s'agit maintenant d'un volet encadré par une loi », explique Jean-Yves Boileau, en charge de l'agronomie chez Ecovigne Champagne. « Les viticulteurs doivent intégrer la nécessité de réfléchir à la gestion de leurs effluents. En tant que prescripteur, nous avons un rôle à jouer en matière de pédagogie. D'où l'événement d'aujourd'hui. » Plusieurs possibilités de récupération puis de traitements des effluents sont possibles. Comme les protections individuelles comme les combinaisons ou les masques, les différentes configurations d'aires de lavage, mais également un appareil (le BF bulles) qui permet d'obtenir un effluent débarrassé de sa charge en phytosanitaire. Ecovigne Champagne est le représentant pour la Champagne de cet équipement, distribué par la société JAD. C'est un des systèmes agréés par le ministère

de l'Environnement.

URL source: <http://www.lunion.presse.fr/article/economie-region/mieux-traiter-les-effluents-phytosanitaires>